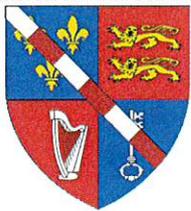


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Séance du 12 avril 2024 de la Caisse des Écoles

L'an deux mil vingt-quatre le douze avril à dix-sept heures, se sont réunis les membres de la Caisse des Écoles, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur ALLAIN Philippe.

Étaient présents :

Philippe ALLAIN - Chantal DUCHANGE – Lorraine FERRÉ – Béatrice LOUVET – Leïla MELOUKI - Hélène MOINET – Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA – Marine LEFEVRE

Absents excusés :

Philippe Allain Béatrice Louvet Ludovic Robert

Nombre de conseillers :

- Afférent CE 09
- En exercice 09
- présents
- votants
- absents
- exclus

09

Procurations :

*Philippe Allain Béatrice Louvet et Chantal Duchange
Ludovic Robert et Hélène Moinet*

Date de convocation :

03 avril 2024

Date d'affichage :

03 avril 2024

Date de réunion :

12 avril 2024

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène Moinet

a été nommée secrétaire de séance,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	+ 27 352.22 €	+ 25 517.50€	+52 869.72 €	0 €	+ 52 869.72 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 027-262701162-20240412-2024_DELCDE002-DE

Monsieur le Président invite les membres de la Caisse des Ecoles à délibérer

Après délibération, les membres de la Caisse des Ecoles à _____ (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : / Contre : / Abstention :

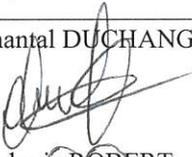
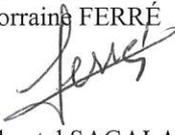
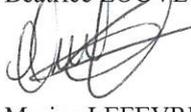
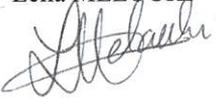
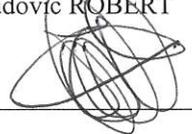
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit (joint à la présente l'annexe « affectation du résultat de l'exercice 2023 ») :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023	+ 52 869.72 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligneR002)	+ 52 869.72 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €

- **MANDATE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Chantal DUCHANGE 	Lorraine FERRÉ 	Béatrice LOUVET 	Leïla MELOUKI 
Hélène MOINET 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Marine LEFEVRE 	

Le Président
Philippe ALLAIN




Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 027-262701162-20240412-2024_DELCDE002-DE